



FÉVRIER 2016 • N°33

Section Départementale de la
CÔTE D'OR

Région Bourgogne

Mutuelle Santé
Prévoyance • Autonomie

Spécial ÉLECTIONS

VOTER PAR INTERNET
C'EST FACILE ET RAPIDE

vote

WWW.
mgenelection.fr

groupe
istya
mutuelles, vraiment


MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Élisez vos représentants au Comité de Section

L'ÉDITO du Président

2015 s'est achevée comme elle avait commencé, avec de tragiques événements qui ont bouleversé notre pays. Mes pensées vont vers les victimes, et particulièrement, vers celles toujours hospitalisées et celles qui souffrent encore, parmi lesquelles figurent des adhérents MGEN.

2015 a été aussi une année de changements et de travail intense pour notre mutuelle :

- Préparation et mise en place de solvabilité 2 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Cette disposition redéfinit les marges de solvabilité des acteurs de l'assurance en y intégrant les risques pour une meilleure protection des adhérents. Mais elle rigidifie les règles applicables aux mutuelles et leur impose des frais supplémentaires.
- Lancement de la nouvelle gamme d'offres, ceci afin de mieux répondre aux demandes de nos adhérents.
- Intégration de la MGET dans le groupe MGEN à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette mutuelle amie, déjà présente dans ISTYA, première mutuelle du ministère de l'environnement, et également bien implantée dans les conseils départementaux et régionaux a décidé de rejoindre MGEN. Ainsi, notre mutuelle accueillera 230 000 nouveaux adhérents et a déjà entamé l'intégration dans chacune de nos sections départementales des 360 salariés répartis sur tout le territoire. Cette « fusion absorption » s'effectue donc sans licenciements.

Pour 2016, MGEN veut ouvrir un nouveau grand chantier : travailler sur le principe d'un crédit d'impôt santé pour tous. L'état multiplie les aides publiques pour l'accès aux soins, mais il agit au cas par cas, aux risques d'abandonner les mécanismes de la solidarité nationale, fondement de la sécurité sociale.

On peut faire également le constat d'une grande inégalité des fonctionnaires face à l'aide publique. Alors qu'un travailleur indépendant perçoit en moyenne annuellement 260 €, un salarié 151 €, un agent de la fonction publique d'état perçoit 15 € et un agent de l'éducation nationale 2,21 €.

Dans une période de perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'aide à la souscription d'une complémentaire santé devient une nécessité. MGEN ne demande pas une enveloppe supplémentaire, mais un redéploiement du financement à enveloppe constante. Ce crédit d'impôt pourrait, à terme, se substituer à l'ensemble des dispositifs publics existants, permettant plus d'égalité et d'équité.

En ce début d'année 2016, souhaitons que nos gouvernants comprennent l'avancée que serait cette disposition et souhaitons donc qu'elle aboutisse.

Je vous souhaite une très bonne année 2016, que celle-ci vous apporte la paix et la prospérité et pleine réussite dans notre noble mission qu'est l'enseignement.

Yves MICHELLON

ÉLECTIONS des Comités de Section 2016

Section de Côte d'Or

21

Nombre de postes à pourvoir : 9

N°	NOM	Prénom	Année de naissance	MGEN > M MGEN Filia > MF	Catégorie Professionnelle	Lieu d'exercice	Engagement MGEN
CANDIDATS SORTANTS RENOUEVABLES : 3							
01	MOUSSARD	Florence	1965	M	Secrétaire de Direction	Collège Arthur Rimbaud à Mirebeau-sur-Bèze	Membre du Comité de Section
02	MOUTARLIER	Nathalie	1965	M	Professeure des Ecoles	Section MGEN Dijon	Déléguée de Section, membre du Bureau et du Comité de Section
03	SIMON	Aline	1957	M	Professeure des Ecoles	Ecole élémentaire R. Chalandre à Neuilly-les-Dijon	Membre du Comité de Section
CANDIDATS NOUVEAUX : 7							
04	BOUGENOT	Nelly	1955	M	Attachée d'administration de l'Etat	DREAL Bourgogne à Dijon	Candidate issue de la MGET
05	CHAILLAS	Michel	1961	M	Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat	Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or à Dijon	Candidat issu de la MGET
06	DARCON	Denise	1953	M	Retraitée	Dijon	Candidate issue de la MGET
07	FONTAINE	Anna	1963	M	Secrétaire administrative	Conseil départemental de la Côte d'Or à Dijon	
08	JULLIEN	Claire	1972	M	Professeure des Ecoles	Ecole élémentaire Paul Bert à Genlis	
09	MINET	Roselyne	1956	M	Attachée d'administration de l'Etat	Lycée Carnot à Dijon	
10	MULLER	Daniel	1954	M	Retraité	Dijon	Candidat issu de la MGET

ÉLECTIONS AU COMITÉ DE SECTION

Votre vote est utile !

Du 19 janvier au 18 mars prochain, vous serez appelés à élire vos représentants au Comité de Section de notre département. En votant, vous manifestez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Ils mettent du temps et des compétences à disposition de notre collectif. Ils vous représentent au quotidien et défendent les valeurs et les intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité etc...).



LES ÉLECTIONS ONT LIEU TOUS LES DEUX ANS et permettent de constituer l'équipe de militants qui accompagne le Président de la section dans ses différentes missions. Dans les commissions du comité de section, ils s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, activités de prévention, ou encore dialogue avec les acteurs locaux.

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN, ÉCOUTE DES ATTENTES DES ADHÉRENTS, DIALOGUE : l'action des élus éclaire les instances dirigeantes sur vos ressentis et vos besoins. Ainsi certaines des évolutions de garanties des nouvelles offres MGEN Santé Prévoyance résultent de remontées du terrain répétées : possibilités de choix, prise en charge accrue de médecines alternatives ou de dépassements d'honoraires, par exemple.

Par ailleurs, c'est parmi les membres des comités de section que sont élus les délégués à l'Assemblée générale. Leur mandat les conduit à discuter, valider ou infléchir les orientations décidées au niveau national. Ils sont les représentants de l'expression et de la gouvernance démocratiques au sein de MGEN.

PAR VOTRE VOTE (par courrier ou en ligne jusqu'au 18 mars), vous réaffirmez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur nos choix mutualistes. Vous contribuez à ce que notre mutuelle reste fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.

ADHÉRENTS ISSUS DE LA MGET, Bienvenue !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nos deux mutuelles MGET et MGEN n'en forment plus qu'une. Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Demain, ensemble, nous serons plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous serons mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous serons plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN ! Cela veut dire aussi que des militants issus de la MGET vont devenir des militants MGEN. Et, dans l'avenir, pourquoi pas vous ? Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement sur les sujets qui nous importent : la protection sociale, la santé, le soin, la prévention, et l'environnement.

Les élus issus de la MGET continueront à participer aux différentes instances. Ainsi, 5 de vos représentants ont été élus au Conseil d'Administration national de MGEN lors de l'Assemblée Générale de juillet dernier.

Au niveau local, des élus issus des comités de gestion MGET, sont présents sur les listes de candidats à l'élection au comité de section. Des représentants issus de la MGET sont présents également dans différentes commissions dont celle que nous avons mis en place dans chaque département : la commission Environnement et Territoires. Plus que tout autre, elle a vocation à pérenniser l'engagement militant MGET sur des sujets que vous maîtrisez, que vous avez enrichis et défendus.

Pour participer aux processus de vote et d'élection qui se déroule actuellement, il fallait être adhérent au 31 octobre 2015. Les adhérents issus de la MGET qui n'étaient pas adhérents à cette date ne pourront pas voter en ce début d'année 2016 car la fusion MGET/MGEN n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2016 et postérieure à la validation des listes électorales mutualistes.

Dès 2016, venez participer aux rencontres mutualistes que nous organisons dans votre département. Ces réunions sont des moments privilégiés d'échanges entre nous. Evolution du système de soin, offres et orientations pour le groupe sont autant de sujets qui peuvent être abordés lors de nos échanges.

Vous-mêmes, à partir de 2017, pourrez participer au processus d'élection des membres de votre comité de section départemental. Et pourquoi pas, à ce moment-là, être candidat !





Nouvelle gamme d'OFFRES : MGEN Référence et MGEN Initiale Questions-Réponses

Après deux années de travaux, de consultations et d'échanges, notamment lors de nos « rencontres mutuelles », l'offre globale MGEN et Mgénération initiale deviennent MGEN Référence et MGEN Initiale.



MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE est une gamme d'offres couvrant la santé, la prévoyance et l'action sociale. Revenons sur les questions les plus fréquentes que vous nous posez par téléphone, à l'accueil ou lors de nos visites dans les universités et les établissements scolaires.

POURQUOI PLUSIEURS OFFRES DIFFÉRENTES ?

En réponse aux remarques exprimées par les adhérents, MGEN évolue et propose désormais une gamme d'offres élargie. L'adhérent peut ainsi choisir l'offre la plus adaptée à son profil, en fonction de sa vie professionnelle comme personnelle, puis en changer en fonction des évolutions personnelles et professionnelles qu'il connaîtra.

MON OFFRE DEVIENT MGEN RÉFÉRENCE : POURQUOI CE CHANGEMENT AUTOMATIQUE ?

Les deux offres actuelles (l'offre globale et Mgénération initiale) évoluent et s'enrichissent.

Elles s'intègrent désormais dans la gamme MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE au côté de deux nouvelles offres (MGEN Équilibre et MGEN Intégrale) :

- **MGEN Référence** offre les prestations les plus proches de l'offre globale avec quelques renforts ;
- **MGEN Initiale** offre des prestations équivalentes à celles de Mgénération initiale.

Ce changement est automatique et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

PAR LA SUITE, COMMENT CHANGER D'OFFRE ?

Durant l'année 2016, vous pouvez rencontrer un conseiller MGEN pour évaluer vos besoins afin de connaître l'offre qui vous convient le mieux et réaliser un devis. Le changement d'offre interviendrait alors au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, dans le cas d'un changement de situation personnelle (mariage, concubinage, séparation, divorce, adoption, veuvage...) ou professionnelle (chômage indemnisé, retraite), votre conseiller MGEN peut vous proposer un changement d'offre anticipé au premier jour du quatrième mois suivant l'évènement.

FAUT-IL PAYER EN PLUS POUR LES PACKS SERVICES ?

Les quatre offres **MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE** incluent pour tous un pack service. Le coût de 3,60 euros par an est inclus dans votre cotisation. Le service d'assistance est assuré par Intermutuelle assistance (IMA) sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Par exemple, en cas d'hospitalisation d'au moins quarante-huit heures ou d'immobilisation de plus de cinq jours, vous pourrez demander la mise en place des services gratuits prévus par la MGEN comme l'aide à domicile, le portage des médicaments ou la garde d'enfant.

EST-CE QUE JE VAIS AVOIR DES DÉLAIS DE CARENCE ?

Non, votre couverture complémentaire évolue et vous conservez la continuité d'indemnisation. Ainsi, les prestations en cours continuent (prestations de garantie de revenus, rente en cas de perte d'autonomie...).

COMMENT EST CALCULÉE MA COTISATION ?

- Pour les actifs, le calcul de la cotisation se fait désormais sur l'ensemble des revenus personnels bruts fiscaux (tous employeurs confondus) pour plus d'équité.



- Pour les futurs retraités, depuis le 1^{er} janvier la cotisation est assise sur l'ensemble des pensions brutes personnelles des régimes obligatoires de base et des régimes complémentaires obligatoires.
- Pour les autres retraités, l'assiette de cotisation ne change pas.
- Pour les conjoints, la cotisation est basée sur un système forfaitaire en fonction de l'âge, avec 12 tranches d'âge.



PUIS-JE RESTER À LA MGEN SI JE SORS DU CHAMP DE RECRUTEMENT DE LA MUTUELLE ?

En cas de fin de contrat, de démission, de sortie de notre champ de recrutement, de passage à la vie professionnelle pour un enfant Etudiant, vous pouvez conserver votre couverture santé et prévoyance MGEN grâce à la création du nouveau statut de « Membre Participant Associé ». La cotisation sera forfaitaire en fonction de l'âge.

LES POINTS FORTS DE L'OFFRE MGEN RÉFÉRENCE

Une couverture complète en santé, renforcée en pharmacie, dentaire et optique :

- une prise en charge en orthodontie pouvant atteindre 350 € par semestre ;
- une hausse des forfaits pour les verres enfants et les verres unifocaux de forte correction pour les adultes ;
- une prise en charge des médicaments à 100 % en complément du remboursement Sécurité sociale à 35 %.

Une offre enrichie de forfaits pour répondre aux nouveaux besoins :

- forfait de 75€ par an « Se soigner autrement » (ostéopathie, acupuncture, homéopathie, consultations diététicien, chiropraxie) ;
- forfait de 75€ par an « Prévention » (contraception/tests de grossesse, sevrage tabagique, vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale).

Une offre santé incluant toujours de la prévoyance avec des évolutions :

- pour tous, extension de la majoration enfant de la prestation Invalidité Décès à l'ensemble des enfants à charge de l'adhérent, qu'ils soient mutualistes ou non (10 000 € par enfant) ;
- pour le bénéficiaire conjoint, intégration d'un capital Invalidité Décès forfaitaire unique de 2 500 € ;
- pour le membre participant retraité, évolution de la garantie décès vers un capital forfaitaire unique de 3 500 €, quel que soit l'âge du retraité.

CHACUNE DES QUATRE OFFRES MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE INCLUT DES NOUVEAUX PACKS DE SERVICES

Contact : **MGEN Services 09 72 72 27 28**

SPHÈRE VIE QUOTIDIENNE

Informations juridiques

Un service en ligne d'informations juridiques sur différentes thématiques (consommation, habitat, famille...) et un entretien téléphonique annuel.

SPHÈRE VIE PROFESSIONNELLE

« Pour les actifs en cas de mobilité/mutation professionnelle »

- Aide à la recherche d'emploi pour le conjoint
- Aide au déménagement
- Nettoyage du logement quitté

SPHÈRE SANTÉ

Hospitalisation Immobilisation

Aide à domicile, présence d'un proche, transfert post-hospitalisation, préparation du retour à domicile...

Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

SPHÈRE FAMILLE

« Les + Familles »

Services enfants en cas d'hospitalisation des parents
Garde d'enfant, conduite à l'école, aide aux devoirs ...

Et en cas de pathologie lourde, des réponses spécifiques

Vous retrouvez toutes ces informations sur votre compte personnel sur le site www.mgen.fr, dans l'espace dédié au détail de vos garanties MGEN et à la simulation de votre nouvelle cotisation.

Vous pouvez également nous appeler au 36 76 (prix d'un appel local hors surcoût opérateur).

Vous êtes nombreux à nous signaler des difficultés pour joindre le 3676. Les changements d'offres génèrent un flux important d'appels. Nous mettons tout en œuvre pour remédier à ce problème et améliorer la qualité du service. Nous vous remercions de votre compréhension.



Le cancer colorectal est le troisième cancer le plus fréquent et le deuxième plus meurtrier en France. Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10.

C'est pourquoi dans le cadre de « Mars Bleu », campagne nationale de dépistage du cancer colorectal, la MGEN et la Mutualité Française Bourgogne, en association avec les structures de dépistage, vous proposent :

Conférence :

« Cancer, quelle prévention ? Un nouveau mode de vie pour protéger sa santé »

À AUXERRE, le jeudi 24 mars de 18h00 à 20h00 • Au Phare • 8 avenue Delacroix • 89000 AUXERRE

À DIJON, le mardi 29 mars de 17h30 à 19h30 • Au siège de la Mutualité Française Bourgogne • 11 rue Jean Giono • 21000 DIJON

Pour assister à cette conférence, merci de vous inscrire :

Par mail : agnes.mignotte@bourgogne.mutualite.fr • Sur www.bourgogne.mutualite.fr, rubrique Agenda

Depuis plus de 60 ans, MGEN s'investit pour faire avancer les progrès dans le domaine de la santé mentale et soutient les actions de l'UNAFAM.

Même si le lien vital n'est plus à démontrer scientifiquement, de nombreux troubles psychiques sont associés à des troubles somatiques, et de nombreuses maladies peuvent s'accompagner de troubles psychiques.

Prendre soin de sa santé améliore le bien être et favorise le maintien du capital santé comme thérapeutique non médicamenteuse.

Selon une expertise de l'INSERM (2008), l'activité physique et/ou sportive apparaît donc de plus en plus comme un facteur :

- d'équilibre par une compensation de la sédentarité,
- de bien-être,
- de prévention de certaines maladies mentales et troubles psychiques,
- de lutte contre les difficultés psychologiques inhérentes à la condition humaine,
- de thérapie principale ou secondaire pour certains troubles psychiatriques,
- de réhabilitation sociale des personnes présentant des déficiences (affectives, cognitives, motrices) et d'amélioration de leur qualité de vie.

Semaines d'information
SUR la santé mentale
14-27 Mars 2016
27^{ème} édition



Différentes manifestations auront lieu du 14 au 27 mars 2016 dans les départements.

À l'heure où nous relayons l'information, les sujets et les dates ne sont pas encore fixés. Nous vous invitons à consulter directement le site de l'UNAFAM pour plus de précisions.

www.unafam.org

Le programme de **PRÉVENTION PERSONNALISÉE**

des risques cardiovasculaires est lancé !

Les maladies cardiovasculaires ne sont pas une fatalité !

Leurs facteurs de risque peuvent être maîtrisés en optimisant son mode de vie et en agissant pour sa santé au quotidien. Quelques minutes par jour suffisent ! Il n'y a pas de petits effets : **l'important, c'est de réserver à notre santé l'attention qu'elle mérite.**

MGEN a lancé le 23 novembre dernier, Vivoptim, le programme e-santé de prévention des risques cardiovasculaires.

Le concept : agir à son rythme et selon ses envies pour optimiser son capital santé.

Avec Vivoptim,
je prends MA SANTÉ EN MAIN.

Plus de 2 000 adhérents nous ont fait confiance et ont évalué leur profil de risque cardiovasculaire. Nombreux sont ceux qui bénéficient déjà de l'accompagnement et des conseils personnalisés des coachs santé et des services mis à leur disposition sur leur espace dédié Vivoptim.



Vivoptim POUR QUI ?

Vivoptim est proposé **aux adhérents MGEN et à leurs bénéficiaires conjoints, âgés de 30 à 70 ans**, et rattachés à l'une des quatre sections départementales de la région Bourgogne.

Le programme est ouvert aux adhérents, quels que soient leur profil santé, les antécédents médicaux, les succès ou échecs pour bouger plus, manger mieux ou diminuer sa pression artérielle.

Comment NOUS REJOINDRE ?

Venez à la rencontre de l'équipe Vivoptim et participez à l'une des sessions de détection du risque cardiovasculaire organisée dans votre section départementale ou sur votre lieu de travail. **Rendez-vous sur vivoptim.fr, rubrique « Je rejoins » et inscrivez-vous en ligne à l'une des sessions proposées.**

A l'heure actuelle, **9 SESSIONS DE DÉTECTION** sont prévues sur le département de la Côte d'Or.

A la Section MGEN 21 à **DIJON**, 13 boulevard de l'Université, les :

- **Mardi 23 février** 2016
- **Judi 24 mars** 2016
- **Mardi 12 avril** 2016

Sur le campus de **DIJON**, Hall du bâtiment Droit-Lettres, les :

- **Mercredi 9 mars** 2016
- **Judi 10 mars** 2016

A l'EHPAD Résidence le Val de Saône à **AUXONNE**, 2 rue Mignotte, le :

- **Mardi 22 mars** 2016

Au Foyer Mutualiste Le Chatelot à **SEMUR EN AUXOIS**, 11 rue du 8 mai, le :

- **Mardi 3 mai** 2016

Au lycée E.J Marey à **BEAUNE**, 5 rue du 16^e Chasseurs les :

- **Mardi 24 mai** 2016
- **Judi 26 mai** 2016

Elles se dérouleront de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 en présence d'une infirmière diplômée d'Etat !

AUCUNE SESSION NE VOUS CONVIENT ? Rassurez-vous, de nouvelles dates et de nouveaux sites vous seront proposés prochainement. **Consultez donc régulièrement le site vivoptim.fr, bientôt une session sera près de chez vous !**

Pour EN SAVOIR PLUS ? Rendez-vous sur www.vivoptim.fr

ou contactez nos téléconseillers au numéro vert **0 801 010 000** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Dépistages **AUDITIFS** et **VISUELS**

sur inscription par courriel : jgeoffroy1@mgen.fr ou par tél. au n° dédié : **03 80 38 91 75**

Dépistages **AUDITIFS** : **mercredi 2 mars** (journée) et **mercredi 6 avril** (après-midi)

Dépistages **VISUELS** : **mercredi 16 mars** (journée) et **mercredi 28 septembre** (après-midi)

Le Club des RETRAITÉS

Parfaitement intégré à notre section départementale, notre club des retraités contribue pleinement à la vie de la MGEN.



Ouvert à tous les retraités adhérents du groupe MGEN, mais aussi à leurs conjoints non mutualistes, il permet de conserver des liens sociaux, d'en créer de nouveaux dans un lieu de convivialité et d'épanouissement personnel, participant fortement au maintien des valeurs de solidarité du groupe MGEN.

Vous venez de prendre votre retraite ou vous allez la prendre prochainement ?

Dans ce cas, le Club des retraités de la MGEN est prêt à vous accueillir et vous proposera toutes sortes d'activités, de voyages, de sorties, de séjours, etc.

Venez nous rencontrer dans nos nouveaux locaux remis à neuf, 8 rue Morel Retz (perpendiculaire à la rue Chevreul), au rez de chaussée d'un petit immeuble avec parking et bus Carol arrêt Tournais (rue Chevreul).

Vous pourrez consulter notre bulletin trimestriel ou nous faire part de vos propres propositions, à la permanence du mardi, entre 14 h et 17 h.

Vous pouvez aussi nous contacter
par téléphone au : **03 80 38 91 76**
ou par mail : **mgen21@orange.fr**

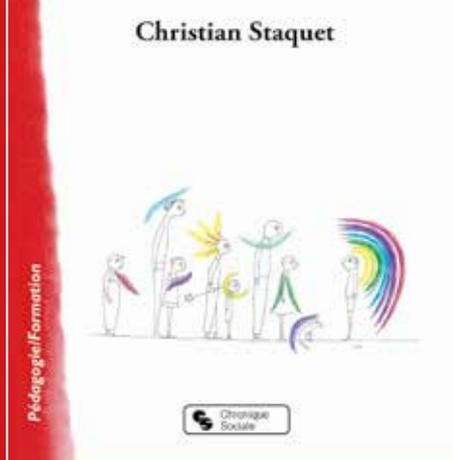
L'adhésion au Club est subordonnée au paiement annuel d'une participation de 12 € par mutualiste (17 € pour les conjoints non mutualistes).

Vous recevrez une revue trimestrielle « La Vie du Club » qui relate ce qui se passe dans nos locaux et en dehors.

NOUVEAUTÉ

128 P. • 12,90 €

L'estime de soi n'est pas un objectif pédagogique en soi. Elle se construit par des apprentissages positifs, des miroirs non déformants et une perception de soi et des autres qui favorisent réellement la scolarité (parce que j'ai une valeur estimable) et les compétences humaines (les relations sociales m'aident à me construire et à créer des liens).



L'école doit jouer **TROIS RÔLES IMPORTANTS** dans la construction de l'estime de soi et des autres :

1. L'école m'aide à me regarder, à me connaître et à m'apprécier.

L'école ne peut et ne doit pas enfermer le jeune dans un cloisonnement, une définition restreinte de ses capacités ou un jugement interne à son système qui vaudrait vérité générale.

2. L'école m'aide à découvrir les autres, à construire des liens et à me construire avec eux.

La classe est par définition un métissage social et culturel qui a beaucoup d'intérêts. La mission de l'école est de construire les apprentissages des compétences sociales sur la possibilité d'expérimenter, comme dans un simulateur, la vie sociale et civique.

2. L'école me permet de faire mes choix parmi d'autres personnes qui font aussi leurs choix personnels.

Le processus de faire des choix, de les affirmer et de réfléchir aux propositions des autres est important. C'est ce que propose cet ouvrage en associant **REPÈRES THÉORIQUES** et **ACTIVITÉS** à mettre en œuvre au fil de l'année scolaire.



L'auteur **Christian STAQUET**, après 14 ans d'enseignement de la morale laïque en Belgique, se consacre depuis plus de 20 ans à la formation des enseignants et des équipes éducatives en Belgique, en France, au Luxembourg, en Suisse. Ses champs d'intervention sont l'accueil des élèves, la pédagogie coopérative, l'estime de soi, l'autonomie des élèves, la différenciation en classe, les techniques de drama pour développer l'empathie.

OUVRAGE DISPONIBLE EN LIBRAIRIE.

À défaut, notre site internet
www.chroniquesociale.com

ou par correspondance

Chronique Sociale - 1, rue Vaubecour - 69002 LYON

Tél. : 04 78 37 22 12 - Fax : 04 78 42 03 18

Courriel : secretariat@chroniquesociale.com